



# HUBLLOT

Ville de Carleton-sur-Mer



Un voilier de bernaches cravant est arrivé le 29 mars dernier parmi nous. Photo : Julie Bergeron

*photo J. Bergeron*

Volume 38, numéro 4, avril 2018

## Journal municipal

Abonnez-vous à la version numérique à partir du site web : [carletonsurmer.com](http://carletonsurmer.com)

 [carletonsurmer](https://www.facebook.com/carletonsurmer)

[lehublot@carletonsurmer.com](mailto:lehublot@carletonsurmer.com)

629, boulevard Perron, Carleton QC G0C 1J0

Prochaine date de tombée : 7 mai à 16 h



## Prochaine séance du conseil municipal

Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville

Séance ordinaire : 7 mai à 20 h

**Bienvenue à toute la communauté!**



## LA VILLE VOUS INFORME

### Noms des parcs citoyens

Pour célébrer son 250<sup>e</sup> anniversaire, la Ville lègue différents aménagements à la communauté, dont les parcs citoyens de la plage municipale et de la halte routière. La Ville invite chaque classe des écoles Bourg et des Audomarois à soumettre deux noms de parc pour chacun des parcs. Le comité de toponymie choisira les deux noms à adopter et les jeunes seront invités à dévoiler les parcs cette année.

Voici les balises établies pour guider l'activité avec les jeunes :

- Créer des activités intergénérationnelles afin que les jeunes, à travers l'enseignement, puissent dialoguer avec leurs parents et grands-parents sur ce que représentent ces deux lieux;
- Éviter toute dénomination se référant à un individu;
- Faire écho à nos racines, par l'histoire, le patrimoine, l'identité, l'environnement maritime ou montagneux, l'ornithologie ou encore la culture;
- Suggérer des noms représentatifs du milieu;
- Soumettre les propositions d'ici le 14 mai.

Pascal Alain, directeur loisir, culture et tourisme



POLITIQUE FAMILIALE  
Ville de Carleton-sur-Mer



*Une histoire de famille*



## MOT DU MAIRE

Bonjour,

L'équipe municipale entame avec enthousiasme une réflexion en profondeur qui mènera à l'adoption d'une nouvelle planification stratégique. Cet outil nous permettra d'orienter les actions à mettre de l'avant au cours des cinq prochaines années.

Durant ce processus, toute la communauté sera consultée. Les citoyens, les organismes et les commerçants pourront exprimer leurs besoins et leurs préoccupations. En agissant ainsi, nous souhaitons enrichir la réflexion de l'équipe de gestion dans cette démarche de planification.

Nous nous doterons par la suite d'une vision d'ensemble, d'objectifs et d'orientations stratégiques qui permettront de déterminer les actions à prioriser. Ainsi, nous travaillons ensemble à forger une Ville à l'image de toute la communauté et qui saura rayonner dans l'ensemble de la région!

Mathieu



### Projet du quai Les gains de l'ajout d'un brise-lames

Durant tous les pourparlers menant à la réfection du quai, la Ville, appuyée des pêcheurs et des plaisanciers, a toujours exigé du gouvernement fédéral l'ajout d'un brise-lames.

#### Espace, sécurité et confort

Placé à la tête du quai, le brise-lames réglera le problème d'agitation dans le bassin. Cette amélioration entraînera des changements majeurs. Ainsi, la marina pourra modifier la configuration des pontons de façon à maximiser l'espace dont elle dispose. Elle pourra accueillir plus de bateaux, et les propriétaires de ceux-ci pourront dormir tranquilles. Les risques d'accident seront réduits. Les mêmes gains seront visibles du côté des bateaux de pêche. Plus d'espace, plus de confort, moins de risque de blessure ou de bris de bateau. Il en va de même pour les entreprises offrant des excursions nautiques, en croissance à Carleton-sur-Mer. Leurs clients pourront bénéficier d'un lieu d'embarquement plus confortable et accueillant. En outre, une activité qui fera éventuellement son apparition ici, le pescatourisme, ou l'embarquement de touristes à bord de bateaux de pêche professionnels, pourrait aussi profiter de cette sécurité et de cette commodité.

#### Accueil des croisiéristes

Un autre type d'activité bénéficiera de l'ajout d'un brise-lames, les croisières. Si le quai était remis en état tel quel, il ne pourrait pas recevoir de grands navires de croisière. En effet, il serait trop court pour permettre l'accostage de grands navires et il manquerait un bassin sécuritaire pour accueillir les navettes. Grâce au nouveau brise-lames, les navettes pourront accoster, comme c'est le cas dans plusieurs escales.

Bref, l'ajout d'un brise-lames fera de notre infrastructure portuaire un espace dynamique et apte au développement, d'où notre joie lors de l'annonce de la réfection du quai qui stipule l'ajout d'un brise-lames.

Le comité du quai

### Projet à la halte routière

Les legs du 250<sup>e</sup> anniversaire de Carleton-sur-Mer vont être terminés cette année à la halte routière et à la plage municipale.

À la halte routière, au cours des prochains jours, il y aura notamment l'installation d'une œuvre d'art magistrale accolée au préau. Conçue par La Fée couleur, Caroline Dugas, et Magali del Cin, cette installation artistique illustre une bernache cravant. La murale retrace l'histoire locale, tant par les familles fondatrices que par les modes de vie d'ici. L'endroit sera officiellement inauguré cette année.

Alain Bernier, responsable du développement économique et touristique

### Vente d'une camionnette Dakota 2008

La Ville de Carleton-sur-Mer demande des offres pour la vente d'une camionnette Dakota 2008.

La camionnette requiert des réparations mécaniques et sera vendue telle que vue et sans garantie. L'acheteur sera responsable du transport à partir du garage municipal de Carleton-sur-Mer, 11 rue Comeau. Cette vente est également annoncée sur le site [seao.ca](http://seao.ca).

- Moteur 3.7 L;
- 211 300 km;
- 4 pneus d'hiver usagés LT245/75R16;
- Transmission remplacée en mai 2015 à 176 200 km par une transmission usagée.

#### Conditions de soumission

Les soumissionnaires sont responsables de l'inspection de la camionnette. Elle peut être vue au garage municipal situé au 11, rue Comeau en prenant rendez-vous au préalable avec le directeur des travaux publics au 418 364-7073, poste 236.

Le paiement et le transfert des immatriculations, le cas échéant, devront être terminés dans les 30 jours suivant la résolution de vente adoptée par le conseil municipal. Les taxes (TPS et TVQ) seront appliquées aux montants proposés lors de la vente.

Les propositions pour la camionnette devront être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention « Dakota 2008 » avant le 26 avril 2018, à 14 h, à l'hôtel de ville, situé au 629, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0.

Les propositions seront ouvertes à cette heure dans la Salle Lavoie - St-Laurent du même endroit.

La Ville de Carleton-sur-Mer se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des propositions qui lui seront présentées et de n'assumer aucune obligation ni aucuns frais envers les soumissionnaires.

Vincent Leblanc, directeur des travaux publics





### Centre de transbordement de matériaux secs et ferreux

Situé à l'extrémité de la rue Freddy-Allard Nord, le centre de transbordement de matériaux secs et ferreux est ouvert du 18 avril au 10 novembre inclusivement, les mercredis et samedis de 7 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Le service est gratuit. Une preuve d'identité et de résidence à Carleton-sur-Mer doit être présentée sur place.

Les entreprises, les gros véhicules et les grosses remorques ne sont pas admis. Ils doivent se rendre directement au lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) de Saint-Alphonse.

Éléments permis à ce site :

- Objets ferreux et métalliques;
- Branches;
- Matériaux secs, comme les résidus de rénovation, objets encombrants, meubles, etc.

Éléments interdits à ce site :

- Ordures ménagères;
- Matières recyclables des collectes régulières;
- Pneus;
- Huile et peinture;
- Piles et batteries;
- Télévisions, ordinateurs et composantes électroniques.

Pour savoir comment disposer de ces objets, consulter [carletonsurmer.com](http://carletonsurmer.com).

Vincent Leblanc, directeur des travaux publics



### Nouveau service de soins en pédiatrie

La Clinique médicale de Carleton-sur-Mer a accueilli Élise Martin, docteure, une nouvelle médecin spécialisée en pédiatrie.

Les services de soins en pédiatrie s'adressent aux enfants et adolescents, de la naissance à 18 ans. Ce service est couvert par la carte d'assurance-maladie du Québec.

La clinique se trouve au 197, rue du Quai.  
Tél.: 418-364-3311 | Fax: 418-364-6650

### Camping saison 2019

Les réservations en ligne au camping de Carleton-sur-Mer pour la saison 2019 seront possibles à partir du 7 mai 2018 à 12 h.



### Fabrique

#### Paroisse de Saint-Joseph

**15 avril à 13 h** : tournoi de crible à la sacristie au profit de l'église. Coût 10 \$. Différents prix à gagner. Inscription : Evelyne : 418 364-7439

#### Héma-Québec

**19 avril à 13 h 30 à 20 h** : collecte de sang à la salle Charles-Dugas. Collecte, sous la présidence de Philippe Landry, organisée par les Chevaliers de Colomb, le Club des 50 ans et plus et les Filles d'Isabelle.

Information : Louissette Nadeau 418 364-7256, [nadeaulouissette52@gmail.com](mailto:nadeaulouissette52@gmail.com)

#### Comité vert

**22 avril à 14 h** : marche du jour de la terre de l'hôtel de ville à l'église, puis jusqu'au Marin d'eau douce en passant par la promenade des Acadiens. Grand nettoyage de la route 132 et de la promenade. Prévoyez des sacs à ordures.

#### Clubs des 50 ans et plus

##### Salle Charles-Dugas

**21 avril à 13 h** : tournoi de crible. Inscription : Evelyne 418 364-7439

**21 avril à 20 h** : soirée de danse avec Annette et Gordon

##### OTJ

**Les mercredis à 19 h** : bingo.

**28 avril à 20 h** : soirée musicale avec Serge Thibault au coût de 6 \$ membre et 8 \$ non-membre. Apportez vos consommations. Information : Régent 418 364-6200

**5 mai à 13 h** : tournoi de crible. Réservation : Régent 418 364-6200

#### Corporation du mont St-Joseph

**Les vendredis à 19 h** : bingo à la salle Charles-Dugas.

## EMPLOIS ÉTUDIANTS

### Camp de jour Lions

Les candidats recevront une formation obligatoire rémunérée (diplôme d'aptitudes aux fonctions d'animateur).

#### Animateurs ou animatrices

Durée de l'emploi : 8 semaines – 40 h/semaine.

Date d'entrée en fonction : 18 juin 2018.

Principales tâches : encadrer et animer les jeunes, assurer la sécurité et la discipline auprès des jeunes lors des sorties et des activités régulières du camp de jour, préparer l'horaire des activités avec le coordonnateur du camp, collaborer à la gestion de l'équipement, assurer l'organisation du service de garde.

#### Animateur-coordonnateur ou animatrice-coordonnatrice

Durée de l'emploi : 10 semaines – 40h/semaine

Date d'entrée en fonction : 4 juin 2018.

Principales tâches : assurer la gestion des inscriptions, effectuer les contacts avec les parents, assurer la gestion des équipements, encadrer et animer les jeunes, assurer la sécurité et la discipline auprès des jeunes, préparer l'horaire des activités, planifier et organiser des activités thématiques et spéciales, assurer la gestion des animateurs et animatrices.

Les personnes intéressées à travailler avec l'équipe du camp de jour peuvent faire parvenir leur candidature accompagnée d'une lettre à Louis-Philippe Boudreau avant le vendredi 4 mai 2018, 16 h, par courriel à [animation@carletonsurmer.com](mailto:animation@carletonsurmer.com).

## Préposé(e) à l'accueil

### Camping et bureau d'accueil touristique de juin à septembre

Invitation à faire parvenir votre candidature pour combler les emplois étudiants à l'accueil du camping et de l'information touristique.

Faire parvenir vos lettres de présentation et CV à [info@carletonsurmer.com](mailto:info@carletonsurmer.com)



### Coordonnateur ou coordonnatrice du Club de soccer Carleton-sur-Mer

Durée de l'emploi : 10 semaines à 40 h par semaine.

Entrée en fonction : début juin

Salaire : 11,75 \$ l'heure

Le coordonnateur ou la coordonnatrice du soccer devra planifier l'animation et l'organisation estivale pour les jeunes, assurer la gestion du matériel, encadrer les arbitres et soutenir l'organisation d'événements.

Le candidat doit être âgé de 15 à 30 ans et être élève ou étudiant à temps plein ou prévoir retourner aux études lors de la prochaine année scolaire.

Les personnes intéressées à postuler doivent faire parvenir leur curriculum vitae par courriel à [lysanne.pilote@gmail.com](mailto:lysanne.pilote@gmail.com) ou par la poste à l'adresse : Club de soccer Carleton-sur-Mer, 236, rue de la Montagne, Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0



## SAVIEZ-VOUS QUE...

Saviez-vous qu'une étude très fouillée a déjà été réalisée sur le parler des gens de Carleton? Il faut remonter à l'été 1890, il y a 128 ans, pour retrouver la trace de cette étude faite par un éminent professeur de l'Université de Boston, James Geddes, un chercheur spécialisé dans les différentes formes du français parlé.



Le professeur Geddes passe l'été 1890 à Carleton pour effectuer son travail de terrain. Il peut compter sur l'étroite collaboration d'une jeune institutrice de l'endroit, Elmina Allard, et de son père, Pierre Allard, un cultivateur chez qui il installe son quartier général. Lors de ses contacts avec les gens du village, le professeur note minutieusement les sons de leur parler au moyen d'un système de transcription phonétique.

Le volumineux document qui découlera de cette recherche est considéré comme une rigoureuse description du parler acadien dans une communauté de la Baie-des-Chaleurs. Ce travail de recherche et d'analyse deviendra la thèse de doctorat du professeur Geddes et sera remis à la bibliothèque de la prestigieuse Université Harvard en 1894.

Dans les années subséquentes, le professeur Geddes réalise deux autres études sur le français parlé, l'une dans le village de Sainte-Anne-de-Beaupré et l'autre dans une communauté francophone dans le Maine.

Une quinzaine d'années plus tard, en 1908, l'étude est publiée en Allemagne sous le titre *Study of an acadian-french dialect spoken on the north shore of the Baie-des-Chaleurs*.

Paul Lemieux, historien  
Écomusée Tracadieche



Une copie de l'étude technique du professeur Geddes est conservée à la bibliothèque Gabrielle-Bernard-Dubé



## Êtes-vous bénévole?

Vous êtes bénévole à Carleton-sur-Mer lorsque vous répondez oui à toutes les questions suivantes :

- Avez-vous travaillé gratuitement pour un organisme ou un individu en 2017?
- Avez-vous fourni cette aide volontaire sans aucune forme de rémunération?
- Cet organisme ou cet individu a-t-il son siège social, le cas échéant sa principale activité, à Carleton-sur-Mer?
- Avez-vous fait œuvre de bienfaisance au profit de la communauté?

Bien que le bénévolat constitue un loisir pour certaines personnes, le fait de pratiquer un des loisirs offerts parmi les activités dans la localité ne constitue pas une action bénévole. Par exemple, pratiquer un loisir durant ses temps libres, comme chanter dans une chorale ou jouer dans une équipe de hockey, ne constitue pas un acte bénévole.

Cependant, les gens qui organisent gratuitement des activités publiques ou qui sont représentants sans rémunération d'un conseil d'administration d'OBNL font du bénévolat.

## L'apéro des bénévoles

La Ville de Carleton-sur-Mer invite chaleureusement les bénévoles qui se sont impliqués en 2017 à un 5 à 7 convivial. Vous avez travaillé gratuitement pour le bien-être de la communauté, une équipe sportive, un événement culturel ou autre? Soyez le bienvenu à cette soirée de reconnaissance. Votre dynamisme est une force collective! C'est très apprécié!

## RSVP d'ici le 16 avril

Une invitation a été envoyée aux responsables des organismes.

**Confirmez votre présence avant le 16 avril** en cliquant sur le lien disponible sur le site web de la Ville sous Loisir et culture/ Programme des activités

## Au programme de l'apéro

- Une rencontre conviviale et festive
- Apéritif et amuse-gueules
- Musique d'ambiance
- Prix de présence
- Prix aux organismes :
  - Force communautaire
  - Énergie culturelle
  - Vivacité loisir et sport

Semaine de l'action bénévole | 44<sup>ème</sup> édition  
DU 15 AVRIL AU 21 AVRIL 2018

Je bénévole, tu bénévoles,  
**CONJUGUONS NOTRE BÉNÉVOLAT!**



## Bénévole au Marathon



Ce n'est pas un secret, c'est grâce au merveilleux travail des super bénévoles que le Marathon Baie-des-Chaleurs est un événement si chaleureux, unique et sympathique.

Chaque année, l'organisation recrute près de 200 bénévoles pour différents postes : ravitaillement, remise de médailles, premiers soins, sécurité routière, remise de dossards, etc. Vous connaissez des volontaires? Invitez-les à remplir le formulaire en ligne sur le site du Marathon Baie-des-Chaleurs ou à contacter directement Hélène Boudreau : hboud22@gmail.com

La rencontre d'information pour les bénévoles aura lieu le dimanche 27 mai à 9 h, au Quai des arts.

## Inscription à Écovoile en ligne

Les inscriptions en ligne à l'école de voile sont débutées. Profitez de tarifs réduits jusqu'au 1<sup>er</sup> mai sur :

... les activités jeunesse :

- Camps de jour de niveau CAN 1-2 (8 à 16 ans);
- Jardin EcoNautique (5 à 8 ans);
- Camp d'un jour;
- Entraînement compétition;
- Planche à voile.

... et les activités adulte :

- Cours de voile plaisance;
- Cours de voile sportive;
- Excursions en mer.



Ecovoile.com

## Inscription au soccer

16 et 18 avril de 18 h à 19 h à la salle en haut de l'aréna.

Consultez le site web et la page Facebook pour voir le calendrier, l'horaire des tournois et d'autre information pratique.

Soccerbdc.com

Facebook : @socccarletonsurmer





## Scrutin du 13 mai 2018

Avis public aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Antoine Audet, président d'élection :

**aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le : 13 mai 2018
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le : 16 mars 2018

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le : 16 mars 2018

4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le : 1<sup>er</sup> mai 2018

Et

**aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le : 13 mai 2018
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le : 16 mars 2018

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé

sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le : 16 mars 2018

4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le : 1<sup>er</sup> mai 2018

5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le : 1<sup>er</sup> mai 2018

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou de procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2018 sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection, Antoine Audet, au 629, boulevard Perron ou par téléphone, au : 418 364-7073.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 13 avril 2018  
Antoine Audet, président d'élection

## Liste électorale

Avis public est, par la présente, donné par Antoine Audet, président d'élection, que la liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 13 avril 2018.

Elle fera maintenant l'objet d'une révision.

Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale sont les suivantes :

- Toute personne qui est majeure le jour du scrutin, soit le 13 mai 2018;
- Est de citoyenneté canadienne;
- N'est pas en curatelle;
- N'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

ET, est soit :

- Domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- Depuis au moins 12 mois, soit :
  - Propriétaire unique d'un immeuble sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;
  - Occupante unique d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une

demande d'inscription sur la liste électorale;

- NOTE : Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.
- Copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs de la municipalité le 16 mars 2018;

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit suivant : **Salle Lavoie-St-Laurent, hôtel de ville de Carleton-sur-Mer, au 629, boulevard Perron.**

### Jours pour présenter des demandes :

30 avril de 10 h à 13 h et de 19 h à 22 h

1<sup>er</sup> mai de 14 h 30 à 17 h 30

Donné à Carleton-sur-Mer, ce 13 avril 2018  
Antoine Audet, président d'élection

## Projet de règlement 2018-306

**Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum**

**Second projet de règlement numéro 2018-306 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par la création de la zone 040-A à même la zone 023-A**

1. Objet et demande d'approbation référendaire



# AVIS PUBLICS

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le lundi 12 mars 2018 sur le projet de règlement 2018-306, un second projet de règlement a été adopté la même journée modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par la création de la zone O40-A à même la zone O23-A.

**Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter intéressées afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.**

## 2. Description des zones

Une demande de participation à un référendum peut provenir de la zone O23-A ou des zones contiguës.

Une illustration de la zone O23-A et des zones contiguës peut être consultée sur le site Internet de la Ville au [carletonsurmer.com](http://carletonsurmer.com), à l'onglet *La Ville*, ou au bureau du soussigné situé au 629, boulevard Perron, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.



## 3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication du présent avis, soit le 23 avril 2018;
- Être signée par au moins 12 personnes de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21. Le nombre de personnes habiles à voter pour chaque zone est disponible au bureau de la municipalité.

## 4. Personnes intéressées

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 9 avril 2018 :

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- Être domiciliée au Québec depuis au moins six mois;
- Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'un lieu

d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou occupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 9 avril 2018, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

## 5. Absence de demandes

Toutes les dispositions du deuxième projet de règlement numéro 2018-306 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

## 6. Consultation du projet

Le second projet de règlement numéro 2018-306 peut être consulté au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 13 avril 2018.

Antoine Audet, directeur général et greffier

(Parution et publication *Le Hublot*, le 13 avril 2018)

# Règlement 2018-308 Adoption

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité

1. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2018, le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté le règlement numéro 2018-308 intitulé :

**Règlement décrétant un emprunt de 235 000 \$ et une dépense de 235 000 \$ pour l'exécution de travaux de pavage et d'achat d'un système d'éclairage**

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2018-308 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

**3. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h, le 23 avril 2018, au bureau de la Ville de Carleton-sur-Mer, situé au 629, boulevard Perron à Carleton.**

4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2018-308 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 351. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2018-308 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h le 23 avril 2018, à l'hôtel de ville situé au 629, boulevard Perron à Carleton.

6. Le règlement peut être consulté au bureau de la Ville de Carleton-sur-Mer, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 9 avril 2018 n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou occupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 9 avril 2018 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 13 avril 2018

Antoine Audet, directeur général et greffier

(Parution et publication *Le Hublot*, le 13 avril 2018)



## SPECTACLES

Billetterie : 418-364-6822 p. 351 ou [maximum90.ca](http://maximum90.ca)

### Bellflower

26 avril à 20 h au Quai des arts



« Les mélodies sont belles et incarnées, les arrangements vocaux carrément magnifiques et c'est idem pour l'amalgame des claviers, électronique, anches et cuivres. Ne manque pas grand-chose pour que l'on puisse conclure à un cas d'exception. » - Alain Brunet, *La Presse*



### Veillée de danse traditionnelle

Vendredi 27 avril à 20 h au Centre communautaire de Maria



Pour cette première veillée de l'année, nous avons invité le *power-trio* rimouskois Tord-Vis. Ainsi, Jean-Étienne Joubert (percussions), Sabrina Berger (violin) et Robin Servant (guitare, accordéon) seront aux services des danseurs et de la calleuse et gigueuse Yaëlle Azoulay.

### Piège pour un homme seul

4, 5, 6 et 8 mai à 20 h au Quai des arts

Intrigue policière de Robert Thomas. Un nouveau marié en voyage de noces signale à la police la disparition de sa jeune épouse à la suite d'une dispute. L'enquête piétine jusqu'à ce qu'une femme, qui se dit l'épouse, réintègre le domicile conjugal.

Billet en vente à la billetterie du Quai des arts dès le 18 avril. 25 \$ adulte et 10 \$ étudiant sur présentation de la carte.



### Quand la musique est bonne

19 mai à 20 h et le 20 mai à 14 h et à 20 h au Quai des arts

Dirigé par Sylvie Lapointe, l'ensemble vocal sera accompagné de cinq musiciens professionnels pour chanter des succès des années 1980.



Billets disponibles auprès des membres de La croche chœur : régulier : 25 \$ | 12 ans et moins à la représentation du dimanche 14 h : 10 \$



## cinétoile

### 22 avril à 14 h : La ferme dans son état

La projection sera suivie d'une discussion animée par le producteur maraîcher Nicolas Audet. Bar ouvert sur des consommations d'ici.

Canada. 2017. 116 min. Documentaire de Marc Séguin. Rencontres avec des petits agriculteurs pour dresser un portrait de l'industrie agroalimentaire au Québec. Du réchauffement climatique à la compétitivité des prix, de la perte de savoir-faire au rapport au gaspillage, les grands défis que doivent relever ces producteurs sont abordés sans détour.

### 27 avril à 20 h : Hochelaga : Terre des âmes

Fresque sur Montréal de François Girard. Canada (Québec). 2018. 113 min. Avec Samian, Vincent Perez, Wahiakeron Gilbert, Raoul Trujillo, Sébastien Ricard. Une tempête de pluie s'abat sur Montréal, provoquant un spectaculaire affaissement de terrain au stade Percival Molson : en quelques heures, le stade devient un site archéologique protégé et des siècles d'histoire se révèlent sous nos pieds. L'archéologue mohawk Baptiste Asigny entreprend des fouilles qui le mènent à la découverte des multiples générations qui ont occupé ce lieu et de leurs secrets enfouis...

### 11 mai à 20 h : Les lettres de ma mère

Documentaire de Serge Giguère. Canada (Québec). 2017. 86 min. En 1975, les premières images documentaires tournées par Serge Giguère se firent au sein d'une réunion familiale. Il ne pouvait imaginer alors qu'il s'agirait de la première et dernière apparition de sa mère devant la caméra. Décédée peu de temps après, cette petite femme charismatique à l'énergie communicative s'affirme comme la source d'inspiration invisible de la démarche singulière et profondément humaniste du documentariste.

Cinetoile.info | 418 364-6822 p. 370

Entrée générale : 9 \$ | Ciné-carte : 28 \$ (4 films)  
Étudiants : 5 \$ (gratuit sur présentation de la carte étudiante du campus de Carleton-sur-Mer)